



**ATELIER NATIONAL DE REFLEXION ET D'ECHANGES SUR LES REFORMES
POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Radisson Blu Hôtel 2 février, Lomé du 11 au 15 juillet 2016

POINT DE PRESSE : SYNTHESE DES TRAVAUX

DE LA JOURNEE DU 13 JUILLET 2016

Les travaux de l'Atelier national de réflexion et d'échanges sur les Réformes institutionnelles et politiques se sont poursuivis en cette troisième journée par les panels suivants :

1. Le Panel 3b consacré au thème : « De la démocratie et de la gouvernance locales » sous la modération de M. Gilbert Dotsè Yigbé ;
2. Le Panel 4 sur le thème : « La République de demain face aux enjeux et défis » sous les modérations de Mme Christine Agnélé Mensah-Atoeme (Panel4a), et M. Folly Kokou Hetcheli (Panel 4b).

1. Le Panel 3b :

Le Panel 3 compte deux sous-panels :

- Le Panel 3a : « *Des différents régimes politiques et de la question du mandat* » pris en compte le 12 juillet 2016;
- Le second, Panel 3b qui porte sur le thème « De la démocratie et de la gouvernance locales », a été animé ce jour par MM. Mensah Amlalo et Alhaji Yar (expert du Ghana)

L'expert national en décentralisation auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, M. Amlalo, a défini les concepts de démocratie locale, de gouvernance locale et de décentralisation, avant de faire le point des réformes entreprises depuis 2004 au Togo, mais dont le processus tourne actuellement au ralenti. Pour l'expert, la République de demain, dans le cadre des réformes, devra nécessairement être dotée de gouvernements locaux forts, soucieux du bien-être socioéconomique de leurs administrés.

Sur le même thème, pour l'expert du Ghana, M. Alhaji Yar, la décentralisation renvoie à la participation du peuple à sa propre gouvernance, condition de sa légitimité. De plus, il a insisté pour dire que pour donner un sens réel à la démocratie locale, celle-ci doit être fermement ancrée dans un contexte pluraliste.

2. Le Panel 4

Le Panel 4 consacré au thème : « La République de demain face aux enjeux et défis » est subdivisé en deux sous-Panels :

- D'abord le Panel 4a : « Les enjeux et défis de la mise en œuvre des réformes dans le processus de réconciliation nationale et de renforcement de l'État de droit : Expériences d'ici et d'ailleurs ». Il est traité par MM. Kumélio Koffi Afandé (Juge à la Chambre d'Appel des Tribunaux Pénaux Internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda), Alhaji Yar (expert du Ghana) et Abdelhak Moussaddak (expert du Maroc).

fort de l'expérience acquise dans l'analyse des systèmes politiques de plus de 30 pays, Dr Afandé a estimé qu'il est important de mener des réformes exhaustives, non personnalisées et adaptées aux réalités du Togo. Pour lui, le consensus doit toujours être l'objectif car il est le mode le plus adapté à la recherche de la conciliation, le recours à la majorité ne devant intervenir que par défaut. Après Dr Afandé, M. Alhaji Yar abordant les enjeux et défis rencontrés au Ghana, a estimé que la réconciliation doit être juxtaposée aux décisions de justice, à l'arbitrage, à la conciliation et à la médiation. Quant au dernier intervenant dans le panel 4a, M. Moussadak, s'inspirant de l'expérience du Maroc, a exhorté à la recherche d'une large adhésion autour des recommandations, afin que le vent de la démocratie puisse souffler durablement au Togo.

- Ensuite, le Panel 4b : « Les enjeux et défis de la mise en œuvre des réformes dans le processus de réconciliation nationale et de renforcement de l'État de droit : emphase sur les réformes en cours ». Il est composé de MM. Palouki Massina (Secrétaire Général du Gouvernement), Yaovi Sronvie (Président de la Cour d'Appel de Lomé), Me Rustico Lawson-Banku (Bâtonnier de l'ordre des avocats du Togo) et Mme Marcelline Mensah-Pierucci (Directrice de la consolidation de la démocratie au ministère de la Justice).

Ce Panel 4b a débuté avec la présentation de M. Massina. Après avoir relevé un quiproquo entre les tenants du retour à la Constitution de 1992 et les

défenseurs de la Constitution modifiée de 2002, il a estimé que le processus de réformes devrait inclure toutes les couches sociales et tenir compte de notre histoire commune et de notre mémoire collective.

A sa suite, M. Sronvie a, quant à lui, fait état des différentes réformes au sein du système judiciaire depuis 2005 et déploré l'absence du fonctionnement effectif de la justice administrative. Et Me Lawson-Banku a renchéri dans le même sens en appelant à préserver dans le paysage réformé, l'indépendance de la Justice. Enfin, Mme Mensah-Pierucci a plaidé pour l'ancrage des réformes politiques et institutionnelles, notamment à travers l'émergence d'une nouvelle citoyenneté.

Les travaux de l'atelier se poursuivent ce jeudi 14 juillet 2016 avec le panel 5 consacré aux rôles et responsabilités des acteurs et parties prenantes dans le processus des réformes.

Je vous remercie